



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
Etablissement support du GHT NORMANDIE CENTRE
CS 30001
14033 - CAEN Cedex 9

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etabli en application de l'article R2132-1 du Code de la commande publique

Objet : Maintenance préventive et corrective d'équipements de lutte contre l'incendie pour les établissements du GHT Normandie Centre

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Vendredi 21 mars 2025 à 12H00

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC | 3 |
| 1.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC | 3 |
| 1.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 4 |
| 1.3. TELECHARGEMENT DCE | 4 |
| 1.4. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES | 4 |
| 1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC | 4 |
| 2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION | 4 |
| 2.1. DESCRIPTION | 4 |
| 2.1.1. <i>Objet de la consultation</i> | 4 |
| 2.1.2. <i>Type de marché</i> | 5 |
| 2.1.3. <i>Allotissement</i> | 5 |
| 2.1.4. <i>Techniques d'achat</i> | 5 |
| 2.1.5. <i>Variantes</i> | 5 |
| 2.1.6. <i>Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)</i> | 5 |
| 2.1.7. <i>Lieu d'exécution</i> | 5 |
| 2.2. DUREE, DELAIS D'EXECUTION | 5 |
| 3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE | 6 |
| 3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE | 6 |
| 3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION | 6 |
| 3.3. APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE | 6 |
| 4. SECTION IV - PROCÉDURE | 6 |
| 4.1. TYPE DE PROCEDURE | 6 |
| 4.2. REMISE D'ÉCHANTILLONS OU ESSAIS, DEMONSTRATIONS | 6 |
| 4.2.1. <i>Echantillons</i> | 6 |
| 4.2.2. <i>Essais, démonstrations</i> | 6 |
| 4.3. VISITE PREALABLE | 7 |
| 4.4. CONDITIONS DE DELAI | 7 |
| 4.4.1. <i>Date limite de réception des plis</i> | 7 |
| 4.4.2. <i>Délai minimum de validité de l'offre</i> | 7 |
| 4.5. LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE | 7 |
| 4.6. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES | 8 |
| 4.6.1. <i>Sélection des candidatures</i> | 8 |
| 4.6.2. <i>Jugement des offres</i> | 8 |
| 4.6.3. <i>Modalités retenues pour l'analyse des offres</i> | 9 |
| 5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS | 9 |
| 5.1. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION | 9 |
| 5.1.1. <i>Contenu du dossier de consultation</i> | 9 |
| 5.1.2. <i>Obtention du dossier de consultation</i> | 9 |
| 5.2. CONTENU DES PLIS | 10 |
| ➤ LA CANDIDATURE | 10 |
| ➤ L'OFFRE composée des pièces suivantes, sous peine de rejet : | 11 |
| 5.3. REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISES | 12 |
| 5.4. MODALITES DE REMISE DES PLIS | 12 |
| 5.4.1 <i>Outils requis pour effectuer une réponse électronique</i> | 12 |
| 5.4.2 <i>Présentation des fichiers de réponse</i> | 13 |
| 5.4.3 <i>Plis volumineux</i> | 13 |
| 5.5. TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS) | 13 |
| 5.6. COPIE DE SAUVEGARDE | 14 |
| 5.7. « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES | 14 |
| 5.8. ATTRIBUTION DU MARCHE | 14 |

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

Dans le cadre de la passation des marchés, le Centre Hospitalier Universitaire de CAEN NORMANDIE (CHU de Caen), établissement support du GHT NORMANDIE CENTRE est représenté par le directeur de l'établissement.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE
Direction des Affaires Juridiques
Cellule Marchés Publics
Avenue Côte de Nacre
CS 30001
14033 CAEN CEDEX 9

Renseignements administratifs : Madame Florence LEVALLOIS
CHU de Caen - Cellule Marchés Publics
Pôle Travaux
Tél. : 02.31.06.31.57
Courriel : levallois-f@chu-caen.fr

Dans le cadre de l'exécution des marchés, le représentant de chaque établissement partie bénéficiaire est l'interlocuteur du titulaire.

| Etablissement | Adresse de l'établissement | Directeur Général |
|------------------------|--|-------------------|
| CHU CAEN | Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie Avenue Côte de Nacre 14000 CAEN SIRET : 261 400 931 000 18 | Frédéric VARNIER |
| CH LISIEUX | Centre Hospitalier Robert BISSON 4, rue Roger Aini BP 97223 14107 Lisieux Cedex SIRET : 261 400 915 00011 | Nicolas BOUGAUT |
| EPSM CAEN | Etablissement Public de Santé Mentale 15 ter rue Saint-Ouen BP 223 14012 CAEN Cedex | Xavier BOUCHAUT |
| CH COTE FLEURIE | Centre Hospitalier Côte Fleurie BP 30009 14601 HONFLEUR Cedex SIRET : 200 017 986 000 15 | Frédéric VARNIER |
| CH ARGENTAN | Centre Hospitalier Fernand LEGER 47 rue Aristide Briand CS 50209 61203 ARGENTAN Cedex SIRET : 266 100 502 000 19 | Stéphane PEAN |
| CH VIMOUTIERS | Centre Hospitalier de Vimoutiers 2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS SIRET : 266 100 569 000 18 | Nicolas BOUGAUT |
| CH FALAISE | Centre Hospitalier de Falaise Bd des Bercagnes 14700 FALAISE SIRET : 261 401 004 000 13 | Frédéric VARNIER |

| | | |
|-------------------------|---|-----------------|
| CH AUNAY-BAYEUX | Centre Hospitalier Aunay- Bayeux 13 rue de Nesmond BP18127 14401 BAYEUX Cedex | Vincent MANGOT |
| CH PONT L'EVEQUE | Centre Hospitalier de Pont L'Evêque 9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVEQUE SIRET : 261 400 956 000 15 | Nicolas BOUGAUT |

1.2. **Informations complémentaires**

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité « **❗ QUESTIONS** » via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard le **mardi 11 mars 2025 à 12 heures 00 - réponses apportées pour le vendredi 14 mars 2025.**

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de CAEN, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de CAEN se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

1.3. **Téléchargement DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

1.4. **Adresse à laquelle les offres doivent être transmises**

Les offres doivent **impérativement** être transmises **par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

A défaut les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

1.5. **Type d'acheteur public**

- Etat
 Collectivité territoriale
 Autre : Établissement public de santé

2. **SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION**

2.1. **Description**

2.1.1. **Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet **la maintenance préventive et corrective d'équipements de lutte contre l'incendie pour les établissements du GHT Normandie Centre.**

La nature des prestations, ainsi que les conditions techniques de leur exécution sont définies au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.1.2. Type de marché

| | | |
|--|---|---|
| Marché(s) public(s) de fournitures : <input type="checkbox"/> | Marché(s) de services : <input checked="" type="checkbox"/> | Marché(s) public (s) de travaux : <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Crédit bail <input type="checkbox"/> Location-vente | Catégorie de service : 1 Classification CPV : 50413200-5 - Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie | <input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception réalisation |

2.1.3. Allotissement

Non Oui

| N° lot | Désignation |
|--------|---|
| 1 | CHU de Caen |
| 2 | EPSM de Caen et le centre hospitalier d'Aunay-Bayeux |
| 3 | Centres hospitaliers de Falaise, Argentan et Vimoutiers |
| 4 | Centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque et la Côte Fleurie |

2.1.4. Techniques d'achat

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un montant minimum et un montant maximum pour 12 mois, par lot pour la maintenance préventive et corrective :

| N° Lot | valeur pour 12 mois Maintenance préventive et corrective | |
|--------|---|------------|
| | Minimum HT | Maximum HT |
| Lot 1 | 100 000 € | 285 000 € |
| Lot 2 | 10 000 € | 86 400 € |
| Lot 3 | 10 000 € | 66 500 € |
| Lot 4 | 10 000 € | 60 000 € |

S'agissant de la 1^{ère} période, les minimum et maximum seront calculés au prorata.

2.1.5. Variantes

Non Oui

2.1.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Non Oui

2.1.7. Lieu d'exécution

Les équipements concernés par le présent marché sont situés sur les différents sites des établissements parties cf annexe 2 du CCAP « Lieux exécution ».

2.2. Durée, délais d'exécution

Le marché public prend effet à sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025, reconductible 3 fois 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Au-delà de sa première période d'exécution ou dans l'hypothèse où le maximum serait atteint avant le terme de la période en cours, l'accord-cadre sera tacitement reconduit 3 fois 12 mois.

3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Conditions relatives au marché

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux articles R2142-19 et suivants du Code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.

Conformément au II de l'article R2142-22 du Code susvisé, le CHU de CAEN pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un groupement. Dans ce cas seule l'offre du groupement sera prise en considération ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements. Dans ce cas la totalité des offres concernées sera écartée.

3.2. Conditions de participation

Le soumissionnaire doit-il présenter des capacités économiques et financières et/ou techniques professionnelles particulières ?

Non Oui

Il est demandé aux candidats de fournir :

- Certificat APSAD R4 extincteur / R5 RIA / R17 désenfumage ou équivalents
- Certificats ISO 9001 et 14001 ou équivalents
- Certificat d'agent vérificateur d'appareils extincteurs (arrêté du 20 décembre 1996)
- Habilitation électrique à jour et d'un niveau minimal de H0/B0V ou équivalent
- Habilitation à la conduite d'appareils de manutention et d'élévation (nacelle).

3.3. Aptitude à exercer à l'activité professionnelle

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

Non Oui

4. SECTION IV - PROCÉDURE

4.1. Type de procédure

- Appel d'offres ouvert (article L2124-2 du Code de la commande publique)
- Appel d'offres restreint (article L2124-2 du Code de la commande publique)
- Procédure avec négociation (article L2124-3 du Code de la commande publique)
- Dialogue compétitif (article L2124-4 du Code de la commande publique)

4.2. Remise d'échantillons ou essais, démonstrations

4.2.1. Echantillons

Sans objet.

4.2.2. Essais, démonstrations

Sans objet.

4.3. **Visite préalable**

Une visite facultative est programmée avec un représentant de chaque établissement partie, dans les conditions suivantes :

| Etablissements parties | Date et heure | Lieux du rendez-vous | Représentant de l'établissement partie |
|-------------------------------|-----------------------|---|---|
| CHU Caen Normandie | 03/03/2025 à 9H00 | Site Côte de Nacre PC Sécurité | Monsieur LEMASQUERIER |
| EPSM de Caen | 03/03/2025 à 13H00 | Accueil de l'établissement | Monsieur CHARATRE |
| CH Aunay-Bayeux | 03/03/2025 à 15H30 | Hall d'Accueil CH BAYEUX | Madame RUIZ |
| CH Argentan | 04/03/2025 à 13H00 | Accueil de l'établissement | Monsieur DESPREZ |
| CH Falaise | 04/03/2025 à 9H00 | Services techniques | Monsieur GADEK |
| CH Vimoutiers | 04/03/2025 à 15H30 | Accueil de l'établissement | Monsieur DROUIN |
| CH Côte Fleurie | 05/03/2025 à 9H00 | Hall Principal Site de Cricqueboeuf : La brèche du bois - R.D. 62 hall principal | Monsieur DESTIN |
| CH Lisieux | 05/03/2025 à 13H00 | PC Sécurité | Monsieur GAVARD |
| CH Pont L'évêque | 05/03/2025 à 15H30 | Accueil de l'établissement | Monsieur BRIEND |

Il est vivement conseillé aux candidats de participer à la visite des installations considérées afin d'appréhender correctement l'étendue des prestations demandées, étant entendu que le titulaire du marché ne saurait se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées en cours d'exécution.

Aucune autre visite ne pourra être programmée en dehors de ces dates.

4.4. **Conditions de délai**

4.4.1. **Date limite de réception des plis**

Vendredi 21 mars 2025 à 12h00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et non-ouverts.

4.4.2. **Délai minimum de validité de l'offre**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

4.5. **Langue et monnaie devant être utilisées dans l'offre**

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le marché sera conclu en euros.

4.6. Ouverture des plis et jugement des offres

4.6.1. Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2141-1 du Code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution.

- Capacité économique et financière :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé.
- Capacités techniques et professionnelles :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé **confère point 3.2**

4.6.2. Jugement des offres :

« L'offre économiquement la plus avantageuse » est choisie et appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

1 - Valeur technique : 45 %

- a) les moyens humains dédiés à l'exécution de la prestation : 10%
 - la composition de l'équipe (personnel technique, administratif, et encadrement)
 - le profil (qualifications, expériences et compétences, formations suivies...) et les modalités d'affectation des intervenants
 - l'organigramme et l'organisation fonctionnelle
- b) les moyens matériels, logistique et supports opérationnels affectés à la prestation, aux intervenants : 10%
- c) le mode opératoire défini et les modalités d'organisation pour : 15%
 - la maintenance préventive (rapports types...)
 - la maintenance corrective (modalité d'appel, rapports types...)
- d) la liste et les garanties de disponibilités des pièces détachées, consommables et accessoires jugés nécessaires par le titulaire pour effectuer les prestations ainsi que leur lieu de stockage (procédures d'approvisionnement, délais de livraison des pièces détachées, gestion des pièces de rechange, gestion des stocks des pièces, nombre de pièces en stock en magasin et dans les camionnettes des techniciens, localisation des magasins de pièces détachées, organisation mise en place, délais livraison pour l'approvisionnement des pièces de marques concurrentes, ...) : 5%.
- e) l'étendue et les méthodes mises en œuvre pour assurer l'obligation de conseils (veille juridique, réglementaire, technique...) : 5%

2 – Valeur financière : 50 %

20 % : maintenance préventive (note A)

30 % : maintenance corrective (note B)

3 – Performance RSE : 5 %, appréciée au regard de l'impact environnemental : pratiques et outils utilisés pour la gestion des déchets

Le CHU de CAEN pourra demander aux soumissionnaires de préciser ou compléter la teneur de leurs offres.

4.6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres

La note relative au critère financier sera notée sur 50 points et calculé de la manière suivante sur la base du Bordereau des Prix Unitaires : (note A pour 20% + note B pour 30%) :

$$\text{- Note A (maintenance préventive)} = \frac{\text{Montant du DQE le plus bas}}{\text{Montant du DQE de l'offre analysée}} \times 20$$

Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) correspond aux quantités estimatives indiquées dans le Bordereau des Prix Unitaires : somme de 100% de la quantité estimative x le forfait classique pour les extincteurs Co2 et 80% de la quantité estimative x le forfait maintenance classique + 20% de la quantité estimative x le forfait maintenance complémentaire quinquennale pour tous les autres extincteurs.

$$\text{- Note B (maintenance corrective)} = \frac{\text{Montant du total des devis types les plus bas}}{\text{Montant du total des devis types de l'offre analysée}} \times 30$$

Après la remise des offres, le CHU retiendra 2 devis (en annexe 1) afin de calculer la note B. Ce devis est représentatif de prestations types.

La valeur technique sera notée sur 45 points et la performance RSE sur 5 points. Pour chacun des sous-critères, la grille d'évaluation sera établie selon un barème allant de 0 à 20 (0 correspondant à Très Insuffisant et 20 à Excellent).

Les offres inappropriées au sens de l'article R2152-1 du code de la commande publique ne pourront faire l'objet d'une étude et seront éliminées.

La note globale de l'offre remise par les candidats sera faite sur 100 points.

Des précisions, clarifications, perfectionnements ou compléments pourront être demandés par le C.H.U. de Caen aux candidats sur leur offre. Cependant, ces demandes ne peuvent avoir pour effet de modifier les éléments fondamentaux de l'offre, dont la variation serait susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeurs contractuelles s'il est retenu.

5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Mise à disposition du dossier de consultation

5.1.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis comprend :

- Le présent règlement de la consultation et ses annexes « devis-types » et « Nommage de fichiers » ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses 3 annexes « Code CHORUS », « lieux d'exécution » et « allotissement » ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes « inventaire » ;
- L'acte d'engagement (ATTR1) ;
- Les bordereaux de prix unitaires à compléter ;
- Le cadre de composition de l'équipe à compléter ;
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2).

5.1.2. Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement via le site dont l'adresse Internet est <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

L'identification n'est pas obligatoire. Cependant, il est vivement conseillé de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de CAEN, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : AdobeR Acrobat R (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de CAEN sont les suivants : ZIP, JPEG, DOC, XLS, PDF.

5.2. Contenu des plis

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTR11 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

Cependant, les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/tools/espdp/filter?lang=fr>

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

A défaut, les soumissionnaires ont à produire un dossier complet comprenant :

➤ LA CANDIDATURE

- La lettre de candidature (formulaire « DC1 ») ou forme libre :**
 - Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la commande publique mentionnés ;
 - Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité).
 - Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- La déclaration du candidat (formulaire « DC2 » ou équivalent) présentant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir :**
 - Le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, le cas échéant ;
 - L'effectif moyen annuel et l'importance du personnel d'encadrement ;
 - **La liste de références équivalentes à celles de la présente consultation ;**
 - Une description de l'équipement technique, des mesures employées pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de l'entreprise ;
 - Les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité du soumissionnaire pouvant être apportée par tout moyen ;
 - **Les certificats APSAD R4 extincteur / R5 RIA / R17 désenfumage ou équivalents ;**
 - **Les certificats ISO 9001 et 14001 ou équivalent ;**
 - **Certificat d'agent vérificateur d'appareils extincteurs (arrêté du 20 décembre 1996) ;**
 - **Habilitation électrique à jour et d'un niveau minimal de H0/B0V ou équivalent ;**
 - **Habilitation à la conduite d'appareils de manutention et d'élévation (nacelle).**

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du Code de la commande publique).

En cas de **groupement d'opérateurs économiques**, chacun des membres signera le formulaire « DC1 » et fournira l'ensemble des pièces ci-dessus énumérées.

Enfin, en cas de **sous-traitance**, le soumissionnaire complétera le formulaire « DC4 » et joindra les documents requis par le présent règlement de la consultation permettant de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant envisagé.

Le soumissionnaire peut également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales.

A défaut, il sera fait application de l'article 5.8. du présent règlement de la consultation.

➤ **L'OFFRE** composée des pièces suivantes, **sous peine de rejet** :

- Un acte d'engagement daté et signé électroniquement* par lot ;
- Le bordereau de prix unitaires par établissement pour les interventions de maintenance préventive ;
- Le bordereau de prix unitaires commun à tous les lots pour les interventions de maintenance corrective ;
- Une note méthodologique permettant d'apprécier l'exhaustivité de l'offre par rapport aux exigences du C.C.T.P. et la qualité des prestations proposées, précisant notamment :
 - les moyens humains dédiés à l'exécution de la prestation :
 - o la composition de l'équipe (personnel technique, administratif, et encadrement)
 - o le profil (qualifications, expériences et compétences, formations suivies...) et les modalités d'affectation des intervenants
 - o l'organigramme et l'organisation fonctionnelle
 - les moyens matériels, logistique et supports opérationnels affectés à la prestation, aux intervenants
 - le mode opératoire défini et les modalités d'organisation pour :
 - o la maintenance préventive (rapports types...)
 - o la maintenance corrective (modalité d'appel, rapports types...)
 - la liste et les garanties de disponibilités des pièces détachées, consommable et accessoires jugées nécessaire par le titulaire pour effectuer les prestations ainsi que leur lieu de stockage (procédures d'approvisionnement, délais de livraison des pièces détachées, gestion des pièces de rechange, gestion des stocks des pièces, nombre de pièces en stock en magasin et dans les camionnettes des techniciens, localisation des magasins de pièces détachées, organisation mise en place, délais livraison pour l'approvisionnement des pièces de marques concurrentes, ...)
 - l'étendue et les méthodes mises en œuvre pour assurer l'obligation de conseils (veille juridique, réglementaire, technique...)
 - Les pratiques de l'entreprise et les outils utilisés pour mesurer l'impact environnemental en matière de gestion des déchets.
- Le cadre de composition de l'équipe ;
- Tous autres documents à l'initiative du soumissionnaire permettant de mieux appréhender son offre tels que les documentations commerciale, technique, le(s) manuel(s) d'utilisation, etc.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal correspondant au compte visé à l'acte d'engagement.

**Les annexes financières seront nécessairement jointes au format Excel modifiable*

En raison de la présence d'amiante dans la tour de Côte de Nacre du CHU de Caen UNIQUEMENT, deux documents supplémentaires devront être fournis par les soumissionnaires :

- Attestation de compétence, de moins de 3 ans, du personnel intervenant dans la zone concernée, justifiant de sa formation à la prévention du risque amiante telle que définie à l'arrêté du 23 février 2012 (modules encadrant technique, encadrant de chantier, opérateur).**

- ☒ **Attestation d'aptitude médicale à la non contre-indication aux interventions dans les milieux à risque amiante et au port des protections respiratoire du personnel intervenant dans la zone concernée,**

Ou à défaut,



les moyens mis en œuvre pour l'obtention de ces deux attestations (si elles ne sont pas fournies à l'appui de l'offre), et pour la rédaction du mode opératoire amiante (planification, évaluation des délais, organisme formateur...)

à défaut de formation à la prévention du risque amiante, le soumissionnaire fournira la preuve d'une formation à la prévention du risque CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) uniquement pour les personnes effectuant exclusivement des visites

ou à défaut, les moyens mis en œuvre pour l'obtention de la formation à la prévention du risque CMR uniquement pour les personnes effectuant exclusivement des visites.

En cas d'absence d'une de ces pièces, le CHU de CAEN se réserve le droit d'écarter le soumissionnaire de la présente consultation.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la signature de l'acte d'engagement **n'est plus obligatoire**. Cependant, en cas d'attribution du marché public, le soumissionnaire devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

5.3. Règle de nommage des fichiers dématérialisés

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, **le soumissionnaire est invité à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe "Nommage des fichiers fournisseurs"**

Le nom des fichiers se compose de 3 parties séparées par "_", comme suit : **DD_XXXX_FFFF**

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)

XXXX nom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)

FFFF nom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé

Enfin, les soumissionnaires apporteront une attention particulière lors de la formalisation des annexes financières. La trame de base ne sera pas modifiée et les bordereaux seront transmis au format tableur, exploitable informatiquement.

5.4. Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres sont **impérativement et exclusivement** transmises par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.

5.4.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://www.java.com/fr/download/index.jsp>).

5.4.2 Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur **D**épôt).

Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme.

Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

5.4.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.**

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis d'appel public à la concurrence et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

5.5. *Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)*

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de Caen peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de Caen conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de **la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde**, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de Caen pourra décider de faire application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.
- Concernant les éléments de **l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde** et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutable notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de Caen sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de Caen.

5.6. Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de **sa réponse électronique**. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de Caen.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée à l'adresse et dans les délais indiqués au présent règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique.

Le support physique électronique est une alternative au support papier : le cas échéant, les documents comporteront une signature électronique. Le CHU de Caen accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « **Copie de sauvegarde – Appel d'Offres « Maintenance préventive et corrective des extincteurs pour le GHT Normandie Centre »** et être remise contre récépissé au secrétariat de la cellule marchés publics, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.

A défaut, elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, et d'en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt :

- en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire.
La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de Caen.
- en cas d'offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt
- en cas d'offre dématérialisée n'ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par le CHU de Caen.

5.7. « Re-matérialisation » des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique seront « re-matérialisés » après l'ouverture des plis. Les soumissionnaires sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite d'un acte d'engagement.

5.8. Attribution du marché

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU de Caen de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 mars 2019.

France
ou
Union
Europ.

- Soit une photocopie de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation concernant l'ensemble des cotisations sociales
- Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire

**Pays
Tiers**

- Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire.
- Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine du soumissionnaire.

S'agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de Caen, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du Code du travail).

* *
*